

**DELIBERATION**  
**REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2012**

Convocation du 18 septembre 2012

Affichage du 27 septembre 2012

L'an deux mil douze, le 24 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C. PICHOT, F. TANTY, Adjoints,  
S. ANEST, C. BERNIER, G. BOUAZIZ, M. GUIBERT-DAVAL, F.  
HARDY,

Étaient absents excusés : T. BOUYER, S. CHANDELIER, O. DELORME, J.C. LE BERRE  
(pouvoir à A. BOUTIN),

Étaient absents non excusés : S. DROIT, X. JACOT

**Élection du secrétaire de séance**

F. TANTY est nommé secrétaire de séance.

Le maire demande aux conseillers leur accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

. choix de l'entreprise pour le compactage des travaux d'eau

. autorisation de souscription d'un éventuel emprunt court pour le règlement des mêmes travaux.

Le conseil donne un accord unanime.

**Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2012**

Aucune observation n'étant exprimée, le compte rendu de la séance du 3 juillet dernier est approuvé à l'unanimité.

**Choix de l'entreprise pour les essais de compactage – travaux eau rue du 11 Novembre**

Le maire laisse la parole à F. TANTY, qui explique qu'il convient que le conseil donne son accord pour le choix de l'entreprise à retenir pour réaliser les essais de compactage sur le chantier des travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue du 11 Novembre, et pour le règlement de ces tests.

Le maire expose qu'il a reçu de l'entreprise BONNEFOY, située en Seine Maritime, avec qui la commune a déjà travaillé, un devis d'un montant de 905 euros H.T., pour 9 points testés.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à retenir cette entreprise pour la réalisation des essais de compactage, et pour leur règlement, sur la base du devis présenté.

**Autorisation de souscription d'un emprunt court**

Le maire laisse de nouveau la parole à F. TANTY. Il s'agit, comme l'an passé, d'une autorisation de recourir à un emprunt court, pour financer les travaux d'eau, afin d'éviter que la section d'investissement ne se retrouve en déficit, et doive faire l'objet d'un transfert de la section d'exploitation.

L'emprunt serait souscrit à hauteur maximale de 30.000 euros, si la nécessité s'en faisait sentir.

### **Décision sur nomination d'un 4<sup>ème</sup> adjoint**

Le maire rappelle que cet adjoint serait en charge des fêtes, loisirs et animations, avec le souci d'apporter des idées. Le vote se fera à bulletin secret.

M. GUIBERT-DAVAL demande si le 4<sup>ème</sup> adjoint aura d'autres responsabilités. Le maire répond qu'il s'agira essentiellement d'organiser les fêtes et les cérémonies, de réfléchir à trouver des animations qui aient du succès auprès de la population.

M. GUIBERT-DAVAL rétorque que par le passé, les enquêtes menées auprès de la population n'ont pas donné beaucoup de résultats.

A. BOUTIN évoque le feu d'artifice qui n'a pu être tiré le 13 juillet au soir, du fait des conditions météorologiques, et qui a rencontré un franc succès le 8 septembre dernier. Il ajoute que certains événements attirent les gens, il faut les trouver.

C. BERNIER fait remarquer que la commune n'a plus d'adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme. Elle ajoute que la majorité des communes ont un adjoint travaux. A. BOUTIN répond que dans l'immédiat, cela ne le dérange pas de s'occuper de ces dossiers. En revanche, il préfère déléguer pour tout ce qui concerne les animations.

M. GUIBERT-DAVAL demande si les quelques animations sur la commune (cérémonies 8 mai et 11 novembre, feu d'artifice, Noël des non scolarisés, Sortie des Carnutes, Galette) nécessitent un 4<sup>ème</sup> adjoint. J. CHEUL répond qu'il faudrait également prendre en charge et dynamiser la bibliothèque. A. BOUTIN exprime qu'il faudrait également tenter de relancer le Comité des Fêtes. L'idée est de ne pas se cantonner à ce qui existe aujourd'hui.

Par ailleurs, il faut peut-être envisager un lien plus étroit avec les associations existantes, en leur demandant d'organiser des manifestations pour la commune.

A. BOUTIN exprime que les lotos, par exemple, rencontrent un succès.

M. GUIBERT-DAVAL pense que la capacité d'accueil de la salle est plutôt un handicap. C. BERNIER répond que si l'on arrive à attirer une centaine de personnes, ce sera déjà bien.

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

Non : 6 voix

Oui : 3 voix

1 bulletin blanc.

Il n'est donc pas procédé à l'élection d'un 4<sup>ème</sup> adjoint.

C. BERNIER demande s'il ne faut pas réorganiser les fonctions des trois adjoints. C. PICHOT exprime que le conseil travaille en harmonie, notamment la Commission des Fêtes où tous les conseillers sont inscrits.

### **Changement de délégué au Syndicat du R.P.I.**

A.BOUTIN expose que C. BERNIER est d'accord pour modifier la représentation de la commune au sein du syndicat scolaire. Elle présentera sa démission de ses fonctions de déléguée, par écrit, à Mme la Présidente du syndicat.

A.BOUTIN propose de la remplacer.

Le conseil, à l'unanimité, élit A. BOUTIN pour représenter la commune au sein du syndicat scolaire.

Les trois autres délégués titulaires (M. GUIBERT-DAVAL, F. TANTY et T. BOUYER) demeurent inchangés.

### **Décision modificative budget commune – Imputation Fêtes et Cérémonies**

Le maire expose que le compte Fêtes et Cérémonies a été crédité de 2.500 euros. Les dépenses effectuées s'élèvent aujourd'hui à 1.881 euros, et d'autres achats sont prévus :

. un livre sur l'histoire de la Marianne à travers la République, pour cadeau aux nouveaux habitants, en 25 exemplaires, pour un montant d'environ 300 euros.

C. PICHOT pense que cette décision aurait pu être débattue en Commission des Fêtes. C. BERNIER et A. BOUTIN répondent que le représentant a été reçu en avril – mai, et a fait une proposition financière intéressante.

. les jouets pour le Noël des enfants non scolarisés, à hauteur de 300 euros.

. la gerbe pour la commémoration du 11 Novembre, pour 53 euros,

. le colis des anciens, pour environ 600 euros,

. et le spectacle de Noël, dont le montant est inconnu à ce jour.

Il propose de transférer du compte 61522 – entretien la somme de 1.200 euros sur le compte 6232 – Fêtes et Cérémonies. Le conseil donne un accord unanime.

F. TANTY précise que le budget est voté au chapitre, la Trésorerie ne pouvait pas faire de remarque.

### **Indemnité de conseil du receveur municipal**

Le maire indique que le nouveau receveur en poste à Maintenon est compétent, efficace et de bon conseil. Il est également très disponible pour les collectivités locales.

L'indemnité brute au taux de 100 % qui peut lui être versée s'élève à 382,28 euros. La somme portée au budget est de 200 euros. Il propose donc de verser une indemnité au taux de 50 %.

Le conseil, par 7 voix pour, 1 voix contre (G. BOUAZIZ), 1 abstention (M. GUIBERT-DAVAL) accepte de verser une indemnité de conseil au receveur municipal, à hauteur de 50 % de l'indemnité brute. F. TANTY n'a pas participé au vote.

### **Reversement frais assemblées électorales**

Le maire expose que la commune a perçu la somme de 394,92 euros, pour les scrutins des élections présidentielles et législatives. Comme à l'accoutumée, il propose au conseil de reverser ces indemnités à la secrétaire de la mairie.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

### **Demande du Conseil Général pour Fonds d'Aide aux Jeunes**

Le maire lit un courrier du Conseil Général sollicitant la commune pour un soutien financier au fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Il rappelle que la compétence « services à la population » a été transférée à la Communauté de Communes, et propose de faire un courrier de réponse en ce sens.

Le conseil donne un accord unanime.

### **Questions diverses**

Le maire expose que les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, rue du 11 Novembre s'achèvent. La nouvelle canalisation a été mise en service ce matin. Le revêtement devrait être fait la semaine prochaine.

Les canisettes ont été livrées, et seront posées par les employés communaux. Nous avons bénéficié d'une promotion (3 articles pour le prix de 2). Les emplacements envisagés sont les suivants : l'église, la salle polyvalente, le parking de l'aire de loisirs.

Une réunion avec le SIRMATCOM est prévue demain, concernant la distribution et l'organisation des nouvelles collectes. F. TANTY demande ce qu'il en est de la tarification ? A. BOUTIN répond que l'on tend vers la pesée des ordures ménagères. C. BERNIER et C. PICHOT expriment que, dans l'immédiat, il n'y aura aucune incidence. C. BERNIER précise que le coût devrait baisser. F. TANTY rétorque qu'il n'y croit pas, les charges fixes ne changeront pas.

La sortie des Carnutes affiche complet. 49 personnes sont inscrites, nous avons dû refuser des inscriptions. Il est décidé de voir avec la société de transport, s'il est possible d'avoir un autobus plus grand.

La commission des Fêtes s'est réunie le 31 août dernier, notamment pour une réflexion sur l'animation de Noël.

Le maire pense à refaire une animation pour le Beaujolais Nouveau (3<sup>ème</sup> jeudi de novembre), réflexion également à mener.

Le maire évoque l'accident de circulation qui a coûté la vie à une personne à Pierres, et qui ravive le dossier du contournement de Maintenon. Ce projet a été différé par le Conseil Général. Des actions pourraient être envisagées par les communes de Pierres et Maintenon, auxquelles Chartainvilliers pourrait éventuellement s'associer.

G. BOUAZIZ ajoute que trois actions sont à l'étude : un plan départemental, une action vers les sociétés de G.P.S. et des arrêtés municipaux.

### **Tour de tapis**

G. BOUAZIZ : concernant le SPANC, 2 maisons sont concernées sur la commune, mais ce sont deux maisons inhabitées.

F. TANTY : le nouveau site INTERNET fonctionne depuis le 5 septembre – chartainvilliers.fr.

La séance est levée à 22 h 20.